



COURS DE BASE

# Secouriste (premiers secours)

**En tant qu'employeur de 20 collaborateurs ou plus, vous devez disposer de secouristes premiers secours ayant suivi une formation afin que les premiers soins puissent être prodigués en cas d'accident du travail ou de problème de santé. Mensura est agréé pour organiser ce cours de base secouriste.**

## Pourquoi ?

En collaboration avec votre service de prévention interne, Mensura offre un soutien destiné à prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail sur les lieux de travail. Il est toutefois impossible d'exclure totalement un accident ou un problème de santé. Le cas échéant, il est capital de disposer de secouristes bien formés, capables de prodiguer les premiers soins avec un équipement de premiers secours adéquat, dans l'attente éventuelle de services de secours tiers.

## Qui ?

Selon la législation, l'analyse des risques et éventuellement conformément à des exigences complémentaires prévues par les systèmes de qualité, votre entreprise doit disposer d'un nombre suffisant de secouristes ayant suivi une formation :

- dans les entreprises industrielles  
1 par 20 collaborateurs ;
- dans les entreprises non industrielles  
1 par 50 collaborateurs.

Les secouristes doivent avoir obtenu un brevet auprès d'un centre de formation agréé. Ce brevet s'obtient facilement après avoir réussi le cours de base secouriste de Mensura.

## Quoi ?

Mensura a été agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour organiser le cours de base secouriste.

Outre une partie théorique, ce cours comprend des exercices pratiques au cours desquels les participants apprennent à poser des bandages, pratiquer la réanimation sur des mannequins, transporter des victimes, etc. Le traitement des blessures courantes (simulées) fait partie des possibilités offertes.

Les risques spécifiques à l'entreprise sont discutés au préalable, de façon à être pris en compte durant la formation.

## Comment ?

- La formation comporte 2 jours complets ou 4 demi-jours.\*
- Vous choisissez vous-même où vos collaborateurs vont suivre la formation, dans nos locaux ou dans l'entreprise.
- Les groupes se composent de maximum 15 participants. Ces derniers acquièrent ainsi un maximum d'expérience pratique afin de pouvoir réagir de façon ciblée aux situations spécifiques à l'entreprise.
- Les personnes qui réussissent le test d'évaluation reçoivent un brevet agréé. Le recyclage annuel est obligatoire.

\* La formation peut aussi être organisée pendant 3 jours.

## Résultat

- Le secouriste intervient de manière avisée en cas d'accident du travail ou de problème de santé, dans l'attente éventuelle de services de secours professionnels.
- Il est en mesure d'évaluer la gravité de la situation, d'empêcher qu'un incident banal ne s'aggrave ou de limiter au maximum les conséquences.
- Le secouriste connaît parfaitement la composition du matériel de premier secours, de sorte qu'il peut en assurer un suivi étroit.

## Recyclage secouriste (premiers secours)

La formation de base permet d'obtenir un brevet de secouriste. Toutefois, pour apporter une aide appropriée en cas d'urgence, le secouriste doit impérativement suivre des recyclages réguliers afin de mettre à jour les connaissances acquises.

Conformément à la législation, chaque membre de votre personnel ayant obtenu un brevet de secouriste doit suivre un recyclage chaque année et pouvoir présenter un certificat qui en atteste. Mensura a été agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour organiser ce cours de recyclage.